Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALM ACTIONS FRANCE
(Code ISIN : FR0000284499)
Ce FIA est géré par AGICAM – Groupe AG2R LA MONDIALE
FIA soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement :

De classification **« Actions françaises »,** la SICAV a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée, une performance en ligne avec son indice**,** l'indice CAC 40 dividendes net réinvestis tout en maîtrisant le niveau du tracking-error ou l'écart de suivi.
Celui-ci devra se situer à un niveau inférieur à 5% de la volatilité de l'indicateur de référence.

Indice CAC 40 dividendes nets réinvestis : Cet indice est représentatif des 40 plus grandes capitalisations de la Bourse de Paris. Il est calculé à partir des cours de clôture des valeurs qui le composent. Le poids de chaque titre est pondéré par sa capitalisation boursière. L'indice retenu inclut les dividendes.

Une approche fondamentale est utilisée pour effectuer la sélection discrétionnaire des titres qui consiste en l'analyse de critères qualitatifs et quantitatifs. Le gestionnaire s'autorise à investir dans des actions non-comprises dans l'indice de référence. Il s'agit dans ce cas de moyennes ou de grandes capitalisations françaises ou de grande capitalisation étrangères.

La répartition sectorielle utilisée correspond à celle définie par la Société Dow Jones dite de niveau 1. La limite des sur/sous-expositions à l'indice est fixée à 50%.

La SICAV respecte les **règles d'investissement** et d'information de la Directive 2009/65. Il peut détenir d'autres OPC si ces derniers répondent aux critères d'éligibilité et dans les limites fixées par la réglementation en vigueur.

La SICAV est investie au minimum à 75% de son actif net en titre éligibles au PEA, dont à 60%.minimum en actions françaises. Il sera également investi en actions étrangères à hauteur de 10% maximum de l'actif net. Ces actions seront de grandes capitalisations, sans zone géographique prépondérante, ni secteur précis.

La SICAV peut investir jusqu'à 20% de son actif en titres de créances et instruments du marché monétaire. Il peut s'agir de BTAN ou OAT d'une duration supérieure à un an ou de billets de trésorerie, certificats de dépôt et bons du trésor d'une duration inférieure à une année.

La SICAV peut investir jusqu'à 10% de son actifs en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens.

Des instruments dérivés pourront être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition dans la limite de 100% de l'actif net de la SICAV.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse avant 12 heures auprès du dépositaire : **BNP Paribas Securities Services**. Elles sont exécutées sur la prochaine valeur liquidative (valeur inconnue), réglée en J+2.

La SICAV **capitalise et/ou distribue**. L'Assemblée Générale décide chaque année de l'affectation des sommes distribuables.

Recommandation : cette SICAV pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant **5 ans**.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds ;
- la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et elle est susceptible d'évoluer dans le temps ;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La SICAV **ALM ACTIONS FRANCE** est classée dans la catégorie **6**. L'exposition au risque actions (au minimum 75% en actions), au risque de taux (20% au maximum en titres de créances et instruments du marché monétaire) et au risque de change (10% au maximum) explique le classement de le FIA dans cette catégorie. Le FIA n'est pas garanti en capital.

Risques importants pour le FIA non pris en compte dans cet indicateur :
Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. Le FIA peut investir en titres de créances et instruments du marché monétaire dans la limite de 20%.

AG2R LA MONDIALE

Informations clés pour l'investisseur

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,03%(*)
Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

(*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos le 31/12/2016; ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter au prospectus de ce FIA disponible auprès d'**AGICAM** – **14 rue Auber 75009 PARIS.**

Les frais courants ne comprennent pas les frais de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées :

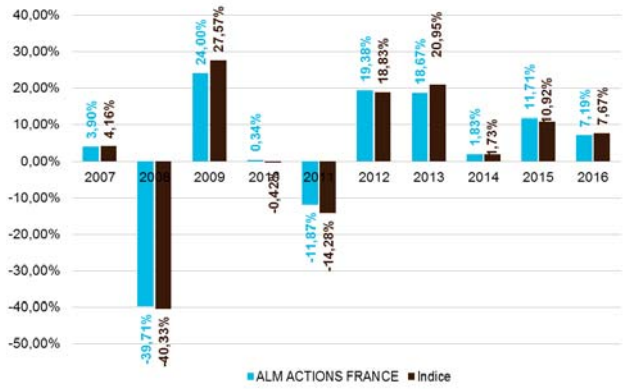

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

La SICAV ALM ACTIONS FRANCE a été créée le 6 août 1998.

Les performances ont été calculées en Euro.

Informations pratiques :

- **Dépositaire** : **BNP Paribas Securities Services**
- **Souscripteurs concernés :** Tous souscripteurs, SICAV destinée plus particulièrement à servir de support à des contrats d'assurance vie libellés en unités de compte,
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FIA (prospectus /rapport annuel/document semestriel) :** toutes les informations concernant la SICAV peuvent être obtenues en s'adressant directement auprès de la société de gestion : **AGICAM - 14, rue Auber 75009 Paris.**
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative** : la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion : **AGICAM - 14 rue Auber 75009 Paris**.
- **Fiscalité** : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur ou distributeur du FIA.
- La responsabilité d'**AGICAM** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
Agicam est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15 02 2017.